

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert National (AAOON) n° D.N.C.M.P/224/
F/2024-2025 pour la fourniture du matériel électrique à l'Université du
Burundi pour l'exercice 2024-2025(Relance).**

Date de publication : 20/1/2025

Date d'ouverture des offres : 10/2/2025

0. Objet

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, représenté par Université du Burundi invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture du matériel électrique à l'Université du Burundi pour l'exercice 2024-2025.

1. Financement du marché

Le marché sera financé par le Gouvernement du Burundi sur le Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2024-2025.

2. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un seul lot : **Matériel électrique**

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National (A.A.O.O.N) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi, édition 2018.

4. Condition de participation.

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 du Code des Marchés publics.

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès des Services Généraux de l'Université du Burundi, bureau n°25 tous les jours ouvrables de 8 h à 15 h et sur le site web de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics: www.armp.bi

Il peut être obtenu à la même adresse contre un bordereau de versement **d'un montant de 50 000 BIF (CINQUANTE MILLE FRANCS BURUNDI) dont la moitié au**

compte n° 1293120101-86 ouvert à la BANCOBU au nom de l'Université du Burundi, et l'autre moitié sur le compte CC1003 ouvert à la BRB au nom de l'OBR .

Les soumissionnaires qui n'auront pas acheté le dossier d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent Avis d'Appel d'Offres doit être adressée par écrit à l'adresse suivante :

Université du Burundi, Direction des Finances et du Patrimoine, Services Généraux, bureau n°25, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 9.

6. Garantie bancaire de soumission et Présentation de l'offre

Une garantie bancaire de soumission suivant le modèle en annexe, II doit être fourni en même temps que l'offre. Elle est fixée à **1 500 000 BIF**. Son absence est cause de rejet pur et simple de l'offre lors de l'analyse.

Les offres sous plis fermés rédigées en langue française et en six exemplaires dont un original et cinq copies marquées comme tel seront remises par les soins du soumissionnaire au plus tard le ...10./2.../2025 à 10 heures précise à l'adresse suivante: Université du Burundi, Direction des Finances et du Patrimoine, Services Généraux, bureau n°25.

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

8. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le ...10./...2./2025 à 10 heures précises.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions du Rectorat le ...10../2./2025 à 10 heures 30 minutes.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il adresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Le Procès-verbal d'ouverture sera contresigné par tous les soumissionnaires présents.

10. Critères de qualification

a) Documents constituant l'offre technique :

- La caution bancaire de soumission de 1 500 000BIF;
- Les preuves d'achat du Dossier d'Appel d'offres portant le numéro du marché ;
- L'attestation originale de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'Office Burundais des Recettes (O.B.R) et encours de validité ;
- Le Certificat d'Immatriculation Fiscale (N I F) ;
- L'attestation de non redevabilité délivrée par l'I.N.S.S en original et en cours de validité ;
- L'adresse fixe et connue du soumissionnaire (Téléphone, lieu du domicile, et lieu du siège social)
- Les statuts de la Société (personne morale) ;
- Les spécifications techniques ;
- Le registre de commerce (copie) ;
- L'acte d'engagement ;
- L'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce.

b) Documents constituant l'offre financière :

- L'acte de soumission ;
- Le détail quantitatif et estimatif dûment complété ;
- Le délai d'exécution.

N.B : l'absence ou la non-conformité de l'un des documents entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du code des Marché Publics.